

Observation demat19

Formulaire "Enquête publique - Modification n° 10 du PLU de MORZINE" posté le 10/02/2019 à 21:19:10.

[Depuis cette page.](#)

Votre message

Bonjour,

Nous avons pris connaissance du projet de modification n°10 du PLU concernant en particulier « l'aménagement de la gare d'arrivée – place Jean Vuarnet – évolution du projet hôtelier ».

S'il est certain que la réhabilitation de l'ancienne gare intégrée à un projet hôtelier et le souhait de la commune de doter la station d'équipements hôteliers haut de gamme, s'inscrivent bien dans l'évolution de la station qui monte en standing (pages 16 et 17 du rapport de présentation) et doivent être soutenus à ce titre, il n'en demeure pas moins que la présentation du projet manque totalement de précision et à part l'augmentation de la surface de plancher de 3.000 à 10.000 mètres carrés, aucun autre élément tangible n'est fourni. On note simplement quelques vœux pieux :

- « les partis pris d'implantation, de forme et de volumétrie doivent préserver les vues sur le panorama dans l'axe de lever et de coucher de soleil et privilégier l'insertion dans le site (cônes de vue, jeux de transparence...) »
- « L'opération doit mettre en scène le bâtiment [ancienne gare] en privilégiant les aménagements à vocation d'équipements ouverts au public et qui valorisent le patrimoine »
- La volumétrie des aménagements ne devra pas concurrencer celle du bâtiment de l'ancienne gare qui devra toujours avoir valeur de repère. Les nouvelles constructions doivent être réalisées proximité et/ou la plateforme en contrebas et respecter le langage architectural originel d'Avoriaz ».

L'Avis délibéré de la mission régionale d'autorité environnementale Auvergne-Rhône-Alpes relatif à la modification n°10 du plan local d'urbanisme de la commune de Morzine (74), pointe lui-même l'insuffisance de la présentation de ce projet d'aménagement de la Place Jean Vuarnet et indique en conclusion « En ce qui concerne le dossier d'évaluation environnementale, la principale insuffisance provient de l'absence de justification du projet au regard des enjeux environnementaux et des solutions de substitutions étudiées. Le reste du dossier est globalement de bonne qualité ; on peut cependant relever que l'analyse de l'impact du projet sur le paysage est insuffisante et mérite d'être approfondie. L'autorité environnementale recommande de compléter le dossier dans ce sens. En ce qui concerne le projet de modification en lui-même, celui-ci permet une augmentation de la surface de plancher pour la construction de lits touristiques sur le secteur « gare d'arrivée – place Jean Vuarnet ». Toutefois, l'OA modifiée en ce sens ne permet pas d'encadrer avec précision l'aspect des futurs bâtiments. Le règlement de la zone Utea2 n'apporte pas non plus de garantie à ce sujet. L'autorité environnementale recommande d'engager une réflexion visant apporter davantage de garantie quant la bonne intégration paysagère du projet qui concerne un secteur dont la sensibilité paysagère est avérée. »

A l'inverse, les documents publiés par Pierre & Vacances sur son site officiel, sont d'une précision inquiétante : « construction d'un hôtel « lifestyle » de 229 chambres (avec 3 ou 4 couchages par chambre d'après la maquette photo), de 13 étages. Ouverture prévue en décembre 2021 ».

Les choses sont donc déjà décidées ? Est-ce cela la « montée en gamme de la station » ? La construction d'une nouvelle barre de « cages à lapins » qui seront revendues en appartements

studio dans quelques années ?

Rapport de présentation complètement flou d'un côté ; projet bien avancé, dessiné et communiqué aux investisseurs de l'autre... comment ne pas faire le parallèle ?

Nous avons bien peur que cette consultation ne soit qu'une mascarade, les dés étant apparemment déjà jetés... Merci donc à la Mairie de préciser le projet en question ou de démentir les projets publiés par le Groupe Pierre & Vacances pour Avoriaz, à horizon 2021.